Le K Loscolo

Zone d'activité mytilicole

Chronologie de 2000 à 2017

2000 - « *Le dossier a été monté sur un appel à projet du Ministère (100 000 € avec Locmariaquer). C'est à partir de ce moment là que l'étude a été montée et qu'un appel à des cabinets à été sollicité. L'équipe de l'époque était partante pour ce projet* » M. Baudrais – Conseil Municipal du 15 mai 2017

2003 Avril - La solution choisie lors de la réunion du comité de pilotage (8 mytiliculteurs avec Joël Métayer président du syndicat mytilicole) *« apporte une réponse aux problèmes que rencontrent les mytiliculteurs avec à la qualité médiocre de l'eau sur le site de Penestin. Le lotissement qui permet d'accroître la taille des ateliers et la modernisation des conditions de travail, qui permet en outre de libérer des espaces littoraux de l'emprise des anciens chantiers situés sur le bord de mer s'inscrit aussi dans une logique de développement économique et d'aménagement du territoire »*.

L'orientation et le choix du projet sont ainsi décidés dès la première réunion. Les espaces littoraux en bordure d'estuaire et de mer seront libérés. Un autre espace proche du littoral est envisagé

2003 Juin - Quelques semaines après la décision du comité de pilotage, un « rapport final » 55 pages réalisée par OÏKOS est transmis à l'IAV. Les chantiers du Logo et du Scal, en bordure d'estuaire, sont les premiers concernés (6 ateliers seront rachetés par l'IAV les années suivantes). L'étude fait le point sur l'importance économique de la mytiliculture à Pénestin et sur les problématiques liées à l'exercice de la profession. Trois questions émergentes sont discutées : le pompage en mer, l'installation d'un circuit fermé, la création d'un lotissement conchylicole. Le site de Loscolo est retenu. Aucune des trois solutions ne permet toutefois de s'affranchir des fermetures de zones pour cause de Dinophysis si ce n'est par le stockage de l'eau. Le lotissement conchylicole ne résout que les problèmes de congestion de l'espace.

Le comité de pilotage (8 mytiliculteurs) conclu toutefois que « *le lotissement conchylicole est de nature à apporter des réponses intéressantes à différents types de questions pour le développement économique de la profession (…) la mise en place d'équipements pour l'approvisionnement en eau de bonne qualité* ». Les mesures d'accompagnement techniques et financières, avec différents exemples de réalisations, sont aussi présentées en fin de dossier. Le lieu dit « Loscolo » pour le lotissement conchylicole est approuvé par la municipalité, 5 hectares situés au milieu des terres agricoles et à moins de 500 mètres du rivage seront inscrits en zone ACA sur le prochain PLU.

L'orientation et le choix du projet sont validés bien que le lotissement conchylicole ne résout que les problèmes de congestion de l'espace et sans aucun engagement majoritaire des professionnels

2005 - l'état a octroyé à Penestin une subvention pour l'étude d'implantation d'un lotissement conchylicole (150 000 euros). Le bureau d 'étude OÏKOS est de nouveau sollicité pour établir un diagnostic plus précis sur les besoins de la profession. Agrandir les ateliers est la motivation principale. Sur 37 professionnels, 7 sont réellement intéressés par le lotissement (3 du logo, 2 du scal et 2 du Lomer). Les autres ne se prononcent pas.

2007 - Une autre étude réalisée par l'entreprise TECHMAR reprend les chiffres de OÏKOS. Toujours très peu de professionnels sont intéressés par le projet. Le site « Loscolo » choisit pour la faisabilité du « hameau » est lié à la qualité de l'eau. La surface des terres agricoles à proximité permet une implantation relativement simple, éloignée des zones urbanisées. Toutefois les subventions « aide au départ » sont limitées aux professionnels qui exercent leur activité au Logo et au Scal. Les autres n'y ont pas droit. L'étude propose deux types de lotissement soit par vente de parcelles individuelles avec bâtiments ou vente sans bâtiment. Ces choix sont toutefois incertains car des bâtiments construits risques d'être invendus et les terrains vendus laissés en friches. TECHMAR n'a pas de solution à ces deux problèmes. De plus, quelques professionnels (leur nombre n'est pas précisé) promettent de ne pas s'associer au projet s'il n'y a pas un nouvel accès du site de production à celui de la transformation. En hypothèse basse, l'estimation de 7 ou 9 mytiliculteurs intéressés passe à 5.
L'étude se poursuit malgré tout sur la forme et les infrastructures du futur lotissement. Sur 9 hectares il est proposé 1 hectare de bâtiments (18 bâtiments de 500 m2 en moyenne). Un bâtiment fait environ 18 mètres de large sur 30 m de long et environ 15 m de hauteur ce qui correspond à un immeuble de 2 étages. Vue sur mer et vue de la mer car c'est la partie la plus élevée de la presqu'île de Larmor. Sont compris également 1 hectare d'espaces verts + bassins, 1 hectare de voiries, 5 hectares de parcelles + déchetterie + maison de gardien + maison de la mytiliculture. Surfaces imperméabilisées 4 hectares. Le projet prévoit toutefois une autre étude approfondie sur l'écoulement des eaux pluviales. Coût des infrastructures globales sans les bâtiments (à la charge des mytiliculteurs) ni les routes d'accès (à la charge de la commune) : 2 500 000 d'euros.

Aucune réunion publique ni concertation avec l'ensemble des professionnels. Des terrains continuent d'être achetés ou échangés avec des propriétaires puis cédées par la suite pour un euro symbolique à Cap Atlantique. Trois zones de camping caravaning (9 hectares au total), situées autour de la zone ACA sont en cours d'étude bien qu'illégales par la loi littoral. Avec ces nouvelles zones urbanisées, l'espace proche littoral, touristique, agricole ou naturel de Larmor est réduit de 20 hectares sur les 40 exploitables.

2009 - 2010 Déclaration d'intérêt communautaire par Cap Atlantique. L'argumentaire repose essentiellement sur la qualité de l'eau et le traitement des récoltes, sur l'avantage d'un seul site avec des équipements et des espaces mutualisables, sur le renforcement de la filière culture marine et de l'aquaculture, ainsi que sur l'augmentation de la valeur ajoutée pour la production maritime. 5 hectares sont désormais acquis. Cap Atlantique mandate EADM (opérateur publique) qui sera remplacé par SEM Morbihan pour suivre la suite des études qui sera lui aussi remplacé plus tard en 2016 par LAD Loire Atlantique. Le parc « Loscolo » est inscrit en zone ACA sur le PLU. L'ouverture d'une falaise pour une nouvelle rampe d'accès est abandonnée par crainte d'une forte opposition publique. Pas de solution de remplacement.

Les missions de conception urbanistique paysagère et technique sont de nouveau confiés à plusieurs bureau d'études : Atelier 360 ° Héric 44 - ECR environnement Saint Grégoire 35 - Incidence loi sur l'eau SARL Chauvaud TBM Auray 56 - DCI environnement Quimper 29 - JLBI Conseils Ploermeur 56 - Energies renouvelables Cabinet Soning Saint Herblain 44 – Pas d'information sur le résultat de ces études ni sur leur coût.

L'orientation et le choix du projet sont donc politiquement confirmés et repris par Cap Atlantique. La municipalité délègue le pouvoir à la communauté d'agglomération mais toujours sans aucun engagement majoritaire des professionnels

2011 - la zone ACA de Loscolo est notifiée dans le SCOT. Cap Atlantique, devenu partie prenante et propriétaire d'environ 5 hectares, engage une première concertation avec les principaux acteurs de terrains. Les résultats de cette concertation ne sont pas diffusés. Les Zones de camping caravaning autour de l'ACA sont déclarées illégales par la justice mais les aménagements continuent.

2013 - Cap Atlantique diffuse une plaquette d'information destinée aux professionnels et aux habitants de Penestin (Ce même document sera de nouveau remis aux professionnels trois ans plus tard avec très peu de modifications). Après un appel en justice les zones de camping caravaning sont de nouveau déclarées illégales par le tribunal de Nantes. Ces implantations rapprochent l'urbanisation du futur lotissement et diminuent d'autant le potentiel de la zone ACA : pas d'agrandissement possible du moins en théorie. La proximité de ces zones risque aussi de générer des conflits de voisinage en période estivale, saison de travail intense en mytiliculture.

2014 - Etude d'impact demandée par le préfet

2016 - Réunion d'information pour mobiliser les mytiliculteurs et distribution d'une plaquette d'information identique à celle de 2013 (avec quelques variantes). Les zones de camping caravaning autour de l'ACA sont définitivement déclarées illégales par le Conseil d'Etat mais la plupart des aménagements sont terminés. Il manque 3 hectares pour compléter la zone ACA. Une procédure d'expropriation est en cours.

Etaient présents à cette réunion :

21 mytiliculteurs (environ 20 sont absents)
2 élus le maire de Penestin M Baudrais et de Batz sur mer Mme L'Honen également vice présidente de Cap Atlantique
2 représentants région Bretagne
2 représentants des territoires du Morbihan (ports et territoires)
2 représentants de Loire Atlantique (LAD Loire atlantique développement)
3 représentants de Cap Atlantique
1 représentante de l'IAV

Total 12 représentations publiques pour 21 professionnels

Résumé de la réunion de 2016

Relancer le projet avec les entreprises intéressées car sa réalisation demande la mobilisation de tous les professionnels

Objectifs du projet : Centraliser les moyens de productions **-** Qualité de l'eau - Pérenniser l'activité - Parc d'activité innovant et meilleures conditions de travail - Renforcement de la filière - Pérenniser l'emploi - Libérer les bords de la vilaine (2 du logo et 2 du SCal en 2007- aujourd'hui 6) – **Mais l'IAV décide d'interrompre sa politique de rachat**.

Les locaux en location et les locaux collectifs ne sont plus mentionnés sur la nouvelle plaquette de communication de 2016. Toujours pas de précision sur la hauteur des bâtiments. Ne sont toujours pas mentionnés les frais : fouilles archéo, géotechniques, topographie, défrichage

Le document précise que l'eau de mer en baie de Vilaine est en classe A . L'observatoire de l'eau du Morbihan en 2015 la classe en B , comme la plupart des estuaires. Les échouages d'algues vertes sont également plus fréquents et plus denses dans la zone du Bile.

Dessertes internes et externes (professionnels + riverains + touristes) mais selon l'étude Techmar aucun accès n'est vraiment adapté

Rejet eau de mer après décantation face à la plage du Maresclé et proche des concessions Maresclé et Bel air. Les répercussions sur la fréquentation touristique du lieu ne sont pas évoquées ni le désaccord avec les exploitants concernés.

Ce qui est fait : validation du PLU (2010) avec la zone ACA - **Financements publics : aucun à ce jour, sinon la promesse de Cap Atlantique d'investir sur le foncier et avec une avance de trésorerie pour l'aménageur.** Cap atlantique prend à son compte le risque financier pour viabiliser les lots, les équipements standards et les équipements communs (eau de mer, traitement etc.) avec toutefois la commune en co-financement - Abandon ou remplacement de L'EADM Morbihan par Loire atlantique développement (LAD)

Ce qui reste à faire : manque 3 hectares sur 9 **-** Tous les dossiers réglementaires sont à réaliser **–** Cap Atlantique demande une mobilisation des professionnels pour gérer des équipements communs en créant une association syndicale.

Plan de Financements

Les financeurs « *potentiels* » ne sont pas encore déclarés. Le niveau de participation de chaque financeur n'est pas déterminé. Un prix de vente cependant peut être « envisagé » (?)
Coût des études 240 000 euros qui se rajoutent aux précédentes
Coût aménagement 4 000 000 en 2013 **(2 700 000 en 2007 + 40% en 6 ans)**

Cap atlantique confirme une mise en vente des terrains équipés (accès au réseau eau mer compris) à 42 euros le mètre carré Après la réalisation des équipements : voiries, réseaux, lagunes **-** Ne sont pas compris : le réseau eau de mer, ni les terrains pour la gestion des déchets mytilicoles qui devra être réalisée par une société exploitante

Coût réel d'aménagement 82 euros du mètre carré
(l'aménagement est-il calculé sur 5 hectares en surface cessible ?)
Si tous les lots sont vendus à 42 euros m2 soit 2 000 000 euros pour 5 hectares il reste à trouver la même somme en subventions. Qui paye et combien pour les 4 hectares restants ? (voiries externes/internes, entretiens, espaces verts, clôtures, éclairage etc…)

Subventions envisagées :
Sur le volet collectif : 1.200 000 euros
Individuel : 100 000 euros pour le Bâti et 10%pour le terrain (soit 4 eurosm2)
Bonus de 10% si projet groupé
Panneaux photovoltaïques en partenariat pouvant financer la toiture

Gouvernance
Cap atlantique finance et choisit un aménageur (par avance de trésorerie et prend tous les risques) mais… avec les co-financeurs (commune, 2 régions, 2 départements) pour les équipements standards viabilisation et entretien
Les lots viabilisés sont vendus aux exploitants privés : mytiliculture, laboratoires, pisciculture…
Les équipements pour activité, réseau eau de mer, traitement déchets, entretiens, sont cédés à une association syndicale qui n'existe pas encore

Cap atlantique conclu : « ce projet est une chance pour la filière car la pression foncière sur le littoral est forte, les risques de submersion sur le Logo importantes etc… Les entreprises doivent se mobiliser et se déclarer auprès de Cap pour faire avancer. LAD organisera des séances de travail.

Un calendrier prévisionnel « contraint » c'est à dire avec une échéance obligatoire. Les mytiliculteurs doivent se porter volontaire pour faire avancer le projet. Aucune obligation mais c'est maintenant ou jamais. La livraison des lots est prévue pour fin 2019. (avant la fin du mandat municipal de mars 2020) -

Questions des participants et réponses des représentants publics

Question : Rejet des eaux de lavages ? Réponse : un dossier est « en cours de dépôt »
Question : chantiers en zones inondables ? Réponse : peut limiter les activités à terre
Question : Seules les grosses entreprises pourront s'installer. Pas de réponse.
(Aujourd'hui, le GIE – qui comprend 8 ou 9 entreprises - réalise entre 800 et 1000 tonnes en moyenne par an ; les entreprises les plus importantes entre 300 et 400 tonnes ; les petites et moyennes entreprises entre 100 et 200 tonnes. La totalité de la production annuelle sur Penestin est d'environ 3000 tonnes en moyenne)

Question : toutes les entreprises n'ont pas besoin d'eau de mer mais tous financeront le réseau ?
Réponse : C'est dans le prix de vente
Question : coût de maintenance en fonction de l'utilisation ? Réponse : une clé de répartition pour pérenniser l'équipement et *« limiter »* les coûts pour ceux qui ne consomment pas.

Questions de l'Association Syndicale des mytiliculteurs

Question : manque de communication sur le projet depuis plus de 15 ans
Réponse : des représentants (le comité de pilotage) ont participé à la construction du projet – une gestation longue et des changements de représentations ont érodé la concertation (les mytiliculteurs ne se sont pas investis dans le projet) mais cette réunion est le « *départ d'une nouvelle* mobilisation » Cap atlantique a sollicité LAD pour l'aider à mobiliser les personnes intéressées. Damien Vigneau (LAD) dit qu'il faut constituer une association ou adhérer à l'association existante mais il faut surtout réunir les professionnels intéressés et voir avec eux : logiques de développement – investissement sur l'outil de travail – ajustement du projet en fonction des besoins de chacun pour optimiser le fonctionnement (techniques et réglementaires)

Question : l'association syndicale des mytiliculteurs se propose comme représentante pour la concertation
Réponse : non (les raisons ne sont pas expliquées ; il existe des divergences fortes et non déclarées entre quelques professionnels)

Question : Une nouvelle cale de mise à l'eau. Réponse **:** les aléas techniques ne permettent pas d'accès vraiment adapté.

Question : vision de la collectivité sur l'avenir de la mytiliculture à Penestin**.** Réponse : Les besoins de la profession c'est le parc d'activité dans le SCOT ; il n'y a pas obligation pour les professionnels de Penestin de s'installer à Loscolo. Cap atlantique veut une démarche volontaire.
Question : L'IAV a racheté 6 chantiers en bordure de Vilaine jusqu'à 2009 mais l'IAV déclare que sa politique de rachat ne sera pas poursuivie. Que se passe t il pour les autres ?
Réponse : Pas de réponse.

Question : qui d'autres que les mytiliculteurs sur le site de Loscolo ?
Réponse : toutes les entreprises qui ont besoin de l'eau de mer sans restriction (pisciculture ? laboratoires ?) et *les « critères de commercialisations pourront tenir compte des besoins locaux »*

2017 - Sur les 9 hectares prévus, 6 ont été officiellement acquis. Une parcelle de 3 hectares devrait être expropriée car située au centre du futur lotissement. Une nouvelle étude d'environ 55 000 euros est demandée par la communauté d'agglomération Cap Atlantique. Le conseil municipal du mois de mai 2017 valide cette proposition. **Le maire, M. BAUDRAIS, déclare lors de ce même conseil que 13 mytiliculteurs -** (6 entreprises) **- seraient intéressés. Que deviendront les autres sites ? réponse du maire : la montée des eaux les obligera à partir** (sur les cartes de submersion marine (hauteur de la mer à +0,60cm en 2100) les zones conchylicoles existantes - une dizaine d'ateliers au Logo - sont en aléas faibles)

Quoi de neuf depuis 17 ans ?

« l'eau est claire donc propre » (sic) selon l'étude Techmar. Plus sérieusement, les dernières études (2015) sur la qualité des eaux de surfaces ou souterraines dans le Morbihan confirment toujours la présence de nitrates, de pesticides, d'herbicides, d'azote ammoniacal, de phosphore, et encore du TBT Tributylétain (peintures antifouling) un cocktail que l'on retrouve naturellement dans les eaux estuariennes qui se mêlent à la masse des PCB (polychlorobiphényles) depuis quarante ans et des mycroparticules de plastiques présentes dans le Mor Braz (Atlas Bretagne environnement – Ifremer – observatoire de l'eau du Morbihan)

Les coquilles Saint jacques et les huîtres ont été les premières touchées. Les bassins oxygénés – appelés bassins de purification – évitent la disparition d'une profession à moyen terme. Les moules sont leurs voisines. La qualité de l'eau en baie de Vilaine (un espace compris entre Damgan et Mesquer) s'est aujourd'hui stabilisée mais reste médiocre. Avec l'urbanisation et ses pollutions bactériologiques (Escherichia coli), on relève une altération constante de la qualité des eaux. (Le port de plaisance du barrage d'Arzal rejette des « eaux noires » régulièrement. De nombreux estivants vivent sur leur bateau une grande partie de l'année).

A Penestin, vouloir distinguer la qualité de l'eau d'un site à un autre pour une production en mer est une illusion politique.

Le dinophysis lui aussi, qui n'a pas de frontière politique, se diffuse largement dans la baie de Vilaine avec des pics (deux en vingt ans) parmi les plus élevés du littoral Français. Le critère retenu pour l'accès à une eau propre sur un des sites de Penestin est donc un argument insuffisant.

La grande et incontournable priorité des mytiliculteurs est d'obtenir une eau de meilleur qualité pour avoir l'envie de se moderniser et investir dans des nouveaux locaux. Il est prévu, en France comme à l'échelle Européenne, d'atteindre le bon état écologique en 2027 des masses littorales bretonnes. C'est à dire 10 ans… si toutes les directives sont respectées.

C'est la vente des moules qui garantie l'avenir de l'entreprise et le remboursement des investissements. C'est l'eau en baie de Vilaine qui détermine la qualité sanitaire et gustative du produit. Mais que valent les 3000 tonnes de moules par an de Penestin face aux industries agro-alimentaires, agriculteurs conventionnels compris, au développement d'une urbanisation lucrative, présents sur le bassin versant de la Vilaine ?

20 ans pour atteindre « un bon état écologique » semblent plus conformes à la réalité du terrain.

Quels seront les risques sanitaires donc financiers durant ces deux décennies ?
La qualité de l'eau, un bien commun vital, est-elle la seule arme politique ?
Quels seront les réels besoins de la profession après cette échéance ?
Quinze ans après, les choix du comité de pilotage en 2003 sont-ils toujours d'actualité ?
Pourquoi l'ensemble des mytiliculteurs, depuis 2003, ne se sont-ils pas investis dans le projet ? Les intérêts des uns par rapport aux autres sont-ils trop divergents ?

Pourquoi avoir poursuivi des études sans une demande forte et majoritaire des mytiliculteurs ?

Le site retenu, un espace agricole ou naturel à proximité du littoral, sera urbanisé : 9 hectares pour l'Aca et 10 hectares zones de camping caravaning (2 campings à 300 m – le hameau de Keravello à 300 m - 3 zones urbanisées de mobil homes à 200 m et 300 m).
Un capital environnemental et touristique réduit de moitié.
Existe-t-il un projet compensatoire ?

Le site retenu est compris dans les zones annexes de biodiversité proche du littoral (Scot 2017) dans une zone de biodiversité moyenne qui jouxte une zone de biodiversité majeur (Scot 2017) elle-même comprise dans l'espace Natura 2000. Un espace qui fait également office de corridor écologique entre marais et océan.
Quelle crédibilité par rapport aux nouvelles lois favorisant la protection des terres agricoles ? Quelle logique par rapport à la trame verte et bleue ? Quelles protections pour ces zones de biodiversité ?

Que deviendra le reste du territoire agricole ou naturel, environ 15 hectares, qui entoure la zone ACA. Une zone protégée ? Une friche de biodiversité ? Un espace d'urbanisation futur ?

La concentration des activités et des matériels dans le futur lotissement conchylicole risque de créer des nuisances de proximité. Aujourd'hui les nuisances sont pratiquement inexistantes. Aucune plainte au Logo, au Scal ou au Lomer ni au Bile.
Comment seront gérées ces nuisances et la sécurité des estivants ?
Comment sera gérée la circulation des poids lourds, des tracteurs et des véhicules professionnels en période estivale (une cinquantaine par jour)
Faut-il des voiries à double sens ? (10 mètres de large en moyenne)

Pourquoi ne pas avoir étudier la possibilité d'améliorer les sites existants ?
A-t-on proposé un espace agricole plus éloigné du littoral ?
La proximité de la mer est-elle importante ? et si oui, quelle est la distance maximale (500m ? 1km ? 3km ?)
Combien coûte le pompage en mer ? Et sur quelle distance ?

Quels critères pour définir le plan masse du lotissement ?
Quels interlocuteurs ?
Que deviendront les ateliers existants ?
Combien resteront sur les lieux existants ?

L'extension du site sur un plus long terme est-il un atout supplémentaire ?
L'agrandissement ou la création de nouveaux parcs à moules vont-ils générer de nouveaux besoins ?

D'autres questions bien sûr peuvent être posées. (TOUS) Les mytiliculteurs doivent se réunir et décider, en fonction des moyens et des objectifs professionnels de chacun, ce qui leur semble le plus approprié pour les vingt prochaines années. Aujourd'hui, le calendrier proposé par Cap atlantique « contraint » les mytiliculteurs à s'engager, en deux ans, sur une orientation professionnelle qui sera par contre verrouillée sur au moins trois décennies. Le parc conchylicole est une incertitude pour certains, un risque financier pour d'autres, une opportunité pour quelques-uns et inutile pour ceux qui préfèreraient s'agrandir sur des sites existants. Plusieurs projets sont-ils à considérer dans un même temps ?

D. BOCCAROSSA